

**COMMÉMORATION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DES ÉVÉNEMENTS
TRAGIQUES SURVENUS AU CONGO EN 1964**

Monsieur le Représentant de Sa Majesté, le Roi des Belges

Excellence Monseigneur l'Archevêque de Bruxelles – Malines

Messieurs les Représentants des Missions diplomatiques

Distingués Membres de la Fraternité Belgo – Congolaise

Mesdames et Messieurs

Chers frères et sœurs en Jésus Christ

En ce moment où nous célébrons la commémoration du cinquantième anniversaire des événements tragiques survenus en 1964 au Congo, mon pays, dénommé aujourd'hui la République Démocratique du Congo, nous pouvons rendre grâce à Dieu, le Maître des temps et de l'histoire, qui nous rassemble en ce lieu de culte.

La commémoration de ces événements dans un esprit de foi nous donne l'occasion de consolider notre fraternité et notre communion avec les morts. Nous voulons confesser par là que nous ne pouvons jamais oublier ceux qui ont été brutalement retranchés de ce monde, mais surtout de la proximité physique des leurs. Nous croyons fermement que leur sang versé est comme une semence de fraternité et d'amitié entre les peuples Belges et Congolais, semence de fraternité et d'amitié appelée à grandir.

Nous rendons grâce à Dieu qui ravive notre espérance de retrouver un jour ceux qui nous ont précédés dans l'autre vie. Ceux qui sont morts entre 1960 et 1967 au Congo étaient des milliers, des dizaines des milliers, voire des centaines des milliers : Ils étaient victimes de la méchanceté humaine ! Parmi ces morts, on pouvait compter des Congolais, des Belges, des Américains et bien d'autres nationalités ! Cette tragédie a frappé non seulement des militaires de tout bord, mais surtout des civils, de nombreux civils, dont des ecclésiastiques missionnaires expatriés et autochtones. Parmi les

ecclésiastiques congolais, nous pouvons retenir à titre indicatif la figure de la Révérende Sœur Marie Clémentine ANUARITE NENGAPETA, religieuse de la Congrégation des Sœurs de la Sainte Famille de Kisangani, atrocement tuée un rebelle le 1^{er} décembre 1964 pour avoir refusé de compromettre son engagement de consécration totale à Dieu ; elle fut béatifiée par le Pape saint Jean-Paul II, le 15 août 1985. Elle est vénérée comme TEMOIN DE FIDELITE AUX ENGAGEMENTS PRIS DEVANT DIEU ET DEVANT LES HOMMES.

Au cours des événements tragiques de 1964, il sied de rappeler que certaines personnes de bonne volonté, sans doute animées d'un sens élevé de bonté, d'humanité et d'amour du prochain, ont fait preuve des générosités extraordinaires en venant en aide, de quelle que manière que ce soit, à ceux qui étaient menacés de mort et ce, à leur risque et péril. Cet élan de générosité manifesté par des Congolais, hommes et femmes, nous paraît être un témoignage de foi et d'amour fraternel que Jésus demande à ses disciples lorsqu'il dit : « Tout ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous l'avez fait ! »

Que le Seigneur, le Dieu d'amour, nous aide à témoigner de cet amour – charité à ceux qui sont dans les besoins de divers ordres comme nous pouvons le constater dans notre société et dans notre milieu de vie.

En faisant cette commémoration, puissions-nous prier le Seigneur de susciter en nos cœurs le désir et la volonté de bâtir la paix, de promouvoir le droit inviolable à la vie, la nôtre et celle de l'autre !

Que Dieu nous garde et nous bénisse ! Qu'il accorde le repos paisible et éternel à nos proches décédés ! Qu'il réconforte les familles qui ont perdu les leurs durant les tragiques événements des années 60 à 67 vécus au Congo ! Qu'il nous aide à resserrer davantage des liens d'amitié et de fraternité entre la Belgique et la République Démocratique du Congo. Je vous remercie !

Bruxelles, le 20 septembre 2014

+Marcel UTEMBI TAPA

Archevêque de Kisangani